

Centre Technique Communal

Service Gestion urbaine-Développement

GROUPEMENT DES JARDINS FAMILIAUX DE RENENS

Procès-verbal

Date de la séance :	Mercredi 16 mars 2022 à 18h30	
Lieu :	Buvette de la Salle de spectacles - 1020 Renens	
Participants :	Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale, Direction Gestion urbaine-Développement durable	Excusée
	M. Alain Peneveyre, Chef de Service, Gestion urbaine-Développement durable	
	M. Ali Korkmaz, Président du Groupement des jardins familiaux de Renens	
	Mme Anabela Verdino Da Silva, représentante du site « Aux Airelles »	
	M. José Dos Santos, représentant du site « Les Biondes »	
	M. Carmine Del Duca, représentant du site « Aux Paudex »	
	M. Rizzo Beniamino, site « Aux Paudex »	
	M. Alexandre Pascoal, représentant du site « Du Bois »	
	M. Giuseppe Pochinu Carta, représentant du site « Au Château »	
	Mme Catherine Mérinat, représentante du site « Aux Baumettes »	
	M. José Matias Da Silva, représentant de site « La Mèbre »	
	M. Michele Famiglietti, représentant du site « Au Simplon »	
	Mme Francesca Corcetto, représentante du site « Au Censuy »	
	Mme Valentina Todorovic, représentante du site « En Belle Vue »	Excusée
Présents :	75 jardinier(.ère)s	
Procès-verbal :	Mme Myriam Bernasconi, secrétaire	
Ordre du jour :		
1.	Accueil par M. Alain Peneveyre, Chef de service Gestion urbaine - Développement durable	
2.	Signature de la liste des présences	
3.	Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 mars 2019	
4.	Désignation des scrutateurs	
5.	Rapport du Président, M. Ali Korkmaz	
6.	Election du Président	
7.	Election des représentants de site « La Mèbre » « Aux Paudex » « Borjod »	
8.	Confirmation des représentants de sites	
9.	Présentation du nouveau Règlement du Groupement des Jardins familiaux, M. Alain Peneveyre, Chef de service	
10.	Conférence de Madame Karin Michaelis sur les pesticides et la permaculture	
11.	Fête de la nature Place du marché « Bourse aux Graines »	
12.	Propositions individuelles et divers	

1.	<u>Accueil par M. Alain Peneveyre, Chef de service Gestion urbaine -Développement durable</u> M. Peneveyre souhaite la bienvenue et il remercie les personnes présentes à cette Assemblée générale. Il transmet les meilleurs messages de la Municipalité.		
----	---	--	--

	<p><u>Accueil par M. Alain Peneveyre, Chef de service Gestion urbaine -Développement durable (suite)</u></p> <p>Il remercie M. Korkmaz, Président, pour sa collaboration et son précieux travail, les Représentants de sites, M. Bastien Reymond, ainsi que le personnel du Service Gestion urbaine-Développement durable.</p> <p>Il présente Mme Karin Michaelis, Docteure en médecine interne générale et Présidente de l'Association du Jardin communautaire permaculture des Liaudes, situé à Pully (VD). Il la remercie chaleureusement d'avoir accepté de participer à cette Assemblée générale, pour nous présenter le concept de permaculture et pour nous informer sur les pesticides.</p>		
2.	<p><u>Signature de la liste des présences</u></p> <p>Les signatures des listes de présence par jardin, à l'entrée de la salle de conférence, font ressortir la présence de 75 jardinier(.ère)s. 5 personnes sont excusées.</p>		
3.	<p><u>Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 mars 2019</u></p> <p>M. Korkmaz soumet au vote le procès-verbal de la dernière Assemblée générale du mardi 10 mars 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.</p>		
4.	<p><u>Désignation des scrutateurs</u></p> <p>1 jardinière et 1 jardinier sont nommés scrutateurs pour l'Assemblée, soit Mme Catherine Mérinat et M. Antonio Masara.</p>		
5.	<p><u>Rapport du Président, M. Ali Korkmaz</u></p> <p>M. Korkmaz remercie les représentants de sites pour leur travail remarquable, M. Peneveyre, les collaborateurs du Service Gestion urbaine-Développement durable, ainsi que Mme Michaelis pour sa présence, son partage passionné et sa présentation.</p> <p>Il fait part de sa satisfaction à pouvoir de nouveau se rencontrer en présentiel.</p> <p>Il précise que son rapport est plus long qu'habituellement, étant donné que depuis 2019 il n'a pas été possible d'organiser d'Assemblée générale. Il souligne que les informations de son rapport sont malgré tout un résumé des années 2019-2020 et 2020-2021.</p> <p>Il projette sur écran, les images et les vidéos de différents événements Jardins familiaux ayant eu lieu en 2017, 2018, 2019 et 2020 (ateliers de permaculture 2019, poulets grill 2017, grillades 2018, plantation graines bio 2019, pique-nique paëlla 2019, fête danse flamenco 2019, fête animation musicale 2020). Il a eu l'honneur et l'immense plaisir d'y participer et d'y rencontrer, entre autres, tous les Représentants de sites.</p> <p>Il fait un bref rappel de l'intervention, lors de la dernière Assemblée générale du 10.03.2019, de M. Fernand Cuhe, ancien Conseiller d'Etat, fervent défenseur de l'environnement. Il avait particulièrement insisté sur les habitudes de consommation favorables à une croissance sans limite, des habitudes contribuant malheureusement fortement au réchauffement climatique, dont nous connaissons les effets néfastes.</p> <p>Il remercie, avec grande reconnaissance, M. Peneveyre, M. Reymond, Mme Maillot, les membres du Comité des Jardins familiaux, ainsi que le CTC, pour toutes les actions menées.</p> <p>Il remercie Mme Leonore de Felice, paysagiste et consultante en permaculture, pour son don de graines bio.</p>		

Rapport du Président, M. Ali Korkmaz (suite)

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux jardiniers arrivés ces 2 dernières années.

Il exprime sa reconnaissance à tous les jardiniers qui entretiennent avec soin leur parcelle et qui contribuent à faire des Jardins familiaux de beaux espaces verts.

Il aborde les points suivants :

- Jardins « Du Bois » (anciennement nommés « Biondes II » : de vieux arbres malades ont été enlevés. De nouveaux arbres ont été plantés.
- Les habitudes de consommation, allant dans le sens d'une croissance sans limite, contribuent grandement au réchauffement climatique, avec tout ce que nous connaissons comme effets négatifs.
- Règlement d'exploitation des jardins familiaux – Art. 15 : il constate que certains locataires confient l'exploitation ou l'usage de leur parcelle à d'autre(s) personne(s). Ces dernières, non membres du Regroupement des jardins familiaux de Renens, ne connaissent pas le règlement et ne participent pas à nos Assemblées générales. L'article 15 précise clairement les règles et les conséquences du non-respect de l'application de ces règles.

Pour le bien et la bonne marche de tous les Jardins familiaux, une action sera menée, qui s'adressera aux jardiniers concernés, pour que ces comportements soient modifiés.

- Usage de désherbants : malgré des formations et la mise en garde, à plusieurs reprises, contre l'usage de désherbants et autres pesticides de synthèse, on constate toujours que certains jardiniers continuent à utiliser ces substances. Il est également à souligner que certains produits sont achetés à l'étranger et ne sont peut-être pas autorisés en Suisse, sans parler du fait qu'ils accroissent les problèmes de pollution de l'eau à traiter et des nappes phréatiques.
- L'attribution des parcelles est gérée par le service GuDD. En cas de volonté de lègue par le locataire enregistré à un autre jardinier, le service doit en être impérativement informé avant et doit avoir donné son accord préalable.
- Nouveaux WC aux Jardins « Aux Airelles » et à « Borjod ». Il remercie la Commune pour ces 2 constructions.
- Il rappelle la mise en place du nouveau Règlement, qui sera présenté plus tard par M. Peneveyre.
- Remplacement de robinets et d'installations pour l'amélioration du drainage des eaux. Il remercie la Commune pour cette action.

Il réitère sa demande à tous les jardiniers de NE PLUS utiliser de produits toxiques, ainsi que de RENONCER aux pratiques polluantes. Il existe des solutions naturelles, tout aussi efficaces, dont certaines seront présentées par Mme Michaelis.

Il exprime ses vœux pour que l'année 2022 et les suivantes soient favorables à de bonnes récoltes.

Il remercie l'assemblée de l'avoir écouté et s'excuse de la longueur de sa présentation.

Il indique se représenter pour une année supplémentaire à la Présidence du Regroupement des Jardins familiaux de Renens.

6.	<p><u>Election du Président</u></p> <p>M. Peneveyre demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite se présenter à la Présidence du Groupement des Jardins familiaux. Personne ne le souhaite.</p> <p>Ainsi M. Korkmaz est élu à cette fonction pour une année supplémentaire.</p> <p>M. Korkmaz remercie vivement l'assemblée.</p>																																															
7.	<p><u>Election des Représentants de site « La Mère », « Aux Paudex » et « Borjod »</u></p> <p>Mme Marianna Cavaliere est confirmée comme Représentante de site « La Mère ».</p> <p>M. Rizzo Beniamino est confirmé comme Représentant de site « Aux Paudex ».</p> <p>Mme Valentina Todorovic est confirmée comme Représentante de site « En Belle Vue »</p> <p>Mme Radka Santarsieri est la seule personne à se présenter pour les Jardins de « Borjod ». Elle est ainsi élue.</p>																																															
8.	<p><u>Confirmation des Représentants de sites</u></p> <p>La liste des membres du Comité pour la saison 2022-2023 s'établit donc comme suit :</p> <table border="0" data-bbox="247 981 1276 2179"> <thead> <tr> <th><i>Nom-prénom-adresse</i></th> <th><i>Représentant de site</i></th> <th><i>Coordonnées tél.</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Ali KORKMAZ Ch. de Bourg-Dessus, 1020 Renens</td> <td>Président</td> <td>078/704.11.43</td> </tr> <tr> <td>M. José MATIAS DA SILVA Rue de Lausanne 49 F, 1020 Renens</td> <td>La Mère</td> <td>078/839.47.76</td> </tr> <tr> <td>Mme Marianna CAVALIERI Av. du Temple 7, 1020 Renens</td> <td>La Mère</td> <td>Marianna-Bonizio@hotmail.ch</td> </tr> <tr> <td>Mme Anabela VERDINO DA SILVA Ch. des Roses 10, 1020 Renens</td> <td>Aux Airelles</td> <td>079/241.08.58</td> </tr> <tr> <td>M. Carmine DEL DUCA Ch. de la Roche 18, 1020 Renens</td> <td>Aux Paudex</td> <td>079/175.79.34</td> </tr> <tr> <td>M. Beniamino RIZZO Place de la Gare 12, 1020 Renens</td> <td>Aux Paudex</td> <td>021/634.71.19</td> </tr> <tr> <td>M. Alexandre PASCOAL Ch. de Bourg-Dessus 12, 1020 Renens</td> <td>Du Bois</td> <td>079/210.40.90</td> </tr> <tr> <td>M. José DOS SANTOS Av. du 1er Mai 11, 1020 Renens</td> <td>Les Biondes</td> <td>079/647.06.03</td> </tr> <tr> <td>M. Giuseppe POCHINU CARTA Avenue du 1^{er} Mai 11b, 1020 Renens</td> <td>Au Château</td> <td>079/626.48.39</td> </tr> <tr> <td>M. Michele FAMIGLIETTI Av. de Préfaully 72, 1020 Renens</td> <td>Au Simplon</td> <td>079/411.98.52</td> </tr> <tr> <td>Madame Francesca CORCETTO Av. de Préfaully 70, 1020 Renens</td> <td>Au Censuy</td> <td>021/634.41.91</td> </tr> <tr> <td>Mme Catherine MÉRINAT Ch. de Belle Vue 2, 1020 Renens</td> <td>Aux Baumettes</td> <td>079/637.94.56</td> </tr> <tr> <td>Mme Valentina TODOROVIC Rue du Bugnon 33, 1020 Renens</td> <td>En Belle Vue</td> <td>076/713.71.26</td> </tr> <tr> <td>Madame Radka SANTARSIERI Rue du Caudray 3, 1020 Renens</td> <td>Borjod</td> <td>076/498.89.54</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Nom-prénom-adresse</i>	<i>Représentant de site</i>	<i>Coordonnées tél.</i>	M. Ali KORKMAZ Ch. de Bourg-Dessus, 1020 Renens	Président	078/704.11.43	M. José MATIAS DA SILVA Rue de Lausanne 49 F, 1020 Renens	La Mère	078/839.47.76	Mme Marianna CAVALIERI Av. du Temple 7, 1020 Renens	La Mère	Marianna-Bonizio@hotmail.ch	Mme Anabela VERDINO DA SILVA Ch. des Roses 10, 1020 Renens	Aux Airelles	079/241.08.58	M. Carmine DEL DUCA Ch. de la Roche 18, 1020 Renens	Aux Paudex	079/175.79.34	M. Beniamino RIZZO Place de la Gare 12, 1020 Renens	Aux Paudex	021/634.71.19	M. Alexandre PASCOAL Ch. de Bourg-Dessus 12, 1020 Renens	Du Bois	079/210.40.90	M. José DOS SANTOS Av. du 1er Mai 11, 1020 Renens	Les Biondes	079/647.06.03	M. Giuseppe POCHINU CARTA Avenue du 1 ^{er} Mai 11b, 1020 Renens	Au Château	079/626.48.39	M. Michele FAMIGLIETTI Av. de Préfaully 72, 1020 Renens	Au Simplon	079/411.98.52	Madame Francesca CORCETTO Av. de Préfaully 70, 1020 Renens	Au Censuy	021/634.41.91	Mme Catherine MÉRINAT Ch. de Belle Vue 2, 1020 Renens	Aux Baumettes	079/637.94.56	Mme Valentina TODOROVIC Rue du Bugnon 33, 1020 Renens	En Belle Vue	076/713.71.26	Madame Radka SANTARSIERI Rue du Caudray 3, 1020 Renens	Borjod	076/498.89.54		
<i>Nom-prénom-adresse</i>	<i>Représentant de site</i>	<i>Coordonnées tél.</i>																																														
M. Ali KORKMAZ Ch. de Bourg-Dessus, 1020 Renens	Président	078/704.11.43																																														
M. José MATIAS DA SILVA Rue de Lausanne 49 F, 1020 Renens	La Mère	078/839.47.76																																														
Mme Marianna CAVALIERI Av. du Temple 7, 1020 Renens	La Mère	Marianna-Bonizio@hotmail.ch																																														
Mme Anabela VERDINO DA SILVA Ch. des Roses 10, 1020 Renens	Aux Airelles	079/241.08.58																																														
M. Carmine DEL DUCA Ch. de la Roche 18, 1020 Renens	Aux Paudex	079/175.79.34																																														
M. Beniamino RIZZO Place de la Gare 12, 1020 Renens	Aux Paudex	021/634.71.19																																														
M. Alexandre PASCOAL Ch. de Bourg-Dessus 12, 1020 Renens	Du Bois	079/210.40.90																																														
M. José DOS SANTOS Av. du 1er Mai 11, 1020 Renens	Les Biondes	079/647.06.03																																														
M. Giuseppe POCHINU CARTA Avenue du 1 ^{er} Mai 11b, 1020 Renens	Au Château	079/626.48.39																																														
M. Michele FAMIGLIETTI Av. de Préfaully 72, 1020 Renens	Au Simplon	079/411.98.52																																														
Madame Francesca CORCETTO Av. de Préfaully 70, 1020 Renens	Au Censuy	021/634.41.91																																														
Mme Catherine MÉRINAT Ch. de Belle Vue 2, 1020 Renens	Aux Baumettes	079/637.94.56																																														
Mme Valentina TODOROVIC Rue du Bugnon 33, 1020 Renens	En Belle Vue	076/713.71.26																																														
Madame Radka SANTARSIERI Rue du Caudray 3, 1020 Renens	Borjod	076/498.89.54																																														

9.	<p><u>Présentation du nouveau Règlement du Groupement des Jardins familiaux, M. Alain Peneveyre, Chef de service Gestion urbaine-développement durable</u></p> <p>Ces deux dernières années, le ralentissement des activités dû au Covid a permis au service GuDD d'avancer sur certains dossiers. Il en a été ainsi pour le Règlement municipal d'exploitation des jardins familiaux et potagers urbains, dont la révision a été acceptée et qui est en vigueur depuis le 5.10.2020.</p> <p>Tous les locataires en ont reçu 1 exemplaire. Des copies sont à disposition ici même.</p> <p>M. Peneveyre revient sur les nouveaux articles et les points majeurs du nouveau Règlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 2 sites de potagers urbains (En Belle Vue et Avenir) sont intégrés dans le nouveau Règlement. Il est ainsi demandé aux jardiniers de ces 2 sites de prendre en compte et d'appliquer les règles définies dans ce Règlement. <p>Le site « En Belle Vue » est constitué de 20 parcelles. Le site « Avenir » est constitué de 24 parcelles. Ce site est provisoire, car à terme, il est prévu à son emplacement de nouvelles habitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résiliations dans les jardins avec cabanons, soit « La Mèbre » (anciennement nommé « Sous Biondes II ») et « Aux Paudex ». <p>M. Peneveyre rappelle que pour les parcelles qui se libèrent, le prix de reprise des cabanons doit se faire d'un commun accord entre le sortant et l'entrant.</p> <p>En cas de litige, c'est la Commune qui en estime le prix. Cette estimation se base sur le prix d'achat d'un cabanon neuf dont les caractéristiques sont identiques à celui en place sur la parcelle, tenant compte ensuite de son état et de son ancienneté. Si le(a) jardinier(.ère) entrant(e) n'accepte pas ce prix, la parcelle est alors proposée à la personne suivante inscrite sur la liste d'attente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de fongicides (contre les champignons), de pesticides (contre les petites bêtes) et d'herbicides (contre les « mauvaises herbes »). Il rappelle que ce point fait partie du Règlement des Jardins familiaux (Article 18). Le non-respect de ce point du Règlement peut constituer un motif de résiliation de la part de la Commune. - Ateliers permaculture. Il a été demandé aux Jardiniers de s'inscrire à l'un des ateliers de permaculture proposés. Tous les nouveaux jardiniers ont l'obligation de suivre une des sessions programmées. Il est à noter que pour les locataires déjà en place et qui n'ont encore pas eu l'occasion de participer à un des ateliers, quelques places sont encore disponibles pour les prochaines sessions (6, 7, 17 et 27 mai 2022, de 14h à 17h). - Usage de barbecues – Règlement Jardins familiaux, Article 23. M. Peneveyre mentionne tous les problèmes rencontrés (notamment fumées, bruits, autres nuisances diverses). <p>Il précise que pour ce point important, les règles à appliquer sont précisées dans le nouveau Règlement.</p> <p>Seuls sont autorisés les barbecues à gaz. Pour tous les barbecues déjà en place, avec ou sans cheminée, il est expressément demandé de ne plus utiliser du bois ou du charbon. Cette obligation s'applique bien entendu également à tout nouveau barbecue.</p>		
----	--	--	--

	<p><u>Présentation du nouveau Règlement du Groupement des Jardins familiaux, M. Alain Peneveyre, Chef de service Gestion urbaine-développement durable (suite)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nouvelles appellations pour 2 Jardins familiaux – Afin d'éviter toute confusion, il a été décidé que « Sous-Biondes I » se nommera désormais « Du Bois » et que « Sous-Biondes II » se nommera « La Mère ». <p>Pour conclure sa présentation, M. Peneveyre insiste sur le fait que signer le Règlement, (ce qui est une obligation pour obtenir un jardin familial) implique l'adhésion et l'application du règlement par le ou la locataire, qui est responsable de toute autre personne intervenant sur sa parcelle.</p> <p>Il souligne que la Commune de Renens met à la disposition de ses habitants 340 parcelles de jardins familiaux. En prenant en compte une moyenne de 3 personnes par foyer (parents, enfants), cela permet à 1000 Renanais.e.s d'avoir un petit bout d'espace vert.</p> <p>Il remercie toutes les personnes présentes.</p> <p>Il donne la parole à Madame Karin Michaelis.</p>	
10.	<p><u>Conférence de Madame Karin Michaelis, sur les pesticides et la permaculture</u></p> <p>Mme Michaelis se présente. Elle est jardinière, elle est Présidente de l'Association d'un Jardin communautaire en permaculture et elle est Médecin généraliste. Elle précise qu'elle fait partie de l'Association « Médecins en faveur de l'Environnement ».</p> <p>Elle aborde le sujet en évoquant la plus grande importance de parler de biodiversité et de permaculture, pour que nos sols soient fertiles.</p> <p>La biodiversité est constituée de l'ensemble des espèces (les végétaux, les plantes, les animaux, les micro-organismes) qui vivent sur notre Terre. Chaque espèce a sa place et son utilité.</p> <p>La permaculture est la pratique d'une agriculture durable.</p> <p>Elle présente l'Ipbes (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques). Des centaines de scientifiques de 127 pays s'entendent sur les résultats de nombreuses recherches sur les sujets concernés. Elle précise que l'Ipbes est l'équivalence du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), qui travaille sur l'évolution du climat et ses divers impacts sur la Terre.</p> <p>Elle commence sa présentation en parlant de points globaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plusieurs phases d'extinction de masse ont eu lieu. Nous vivons actuellement la 6^{ème} vague d'extinction de masse, qui s'accélère depuis 2019. Elle précise que ces extinctions de masse sont créées par les activités de l'être humain. Un million d'espèces animales et végétales pourraient être amenées à disparaître, à cause des effets à plus ou moins long terme des comportements de l'Homme.- 58% des arbres en Europe pourraient disparaître.- La déforestation massive, la production de masse, la pollution entraînent des changements climatiques extrêmement défavorables.- La consommation de viande a un impact énorme sur notre santé. Elle donne l'exemple que pour produire un kilo de viande, il est nécessaire d'utiliser 15'000 litres d'eau. Les Suisses consomment en moyenne 50 kilos de viande par année et par personne. Le résultat du calcul est marquant.	

	<p><u>Conférence de Madame Karin Michaelis sur les pesticides et la permaculture (suite)</u></p> <p>Elle aborde le sujet principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La biodiversité est de la plus grande importance, par rapport à son impact sur la santé. - La pollution a des effets très néfastes à plusieurs niveaux. - L'utilisation de pesticides, fongicides et désherbants entraîne des maladies graves chez ceux qui y sont exposés, comme des cancers, des leucémies. Elle donne un exemple de constats effroyables faits à Neûchatel. Sur quatorze enfants atteints de leucémie, tous avaient des traces de pesticides dans leur organisme. - La consommation de produits bio réduirait de 25% les risques de développer des cancers. <p>Elle nous parle de permaculture.</p> <p>La permaculture est une autre forme de jardinage. Ses principes majeurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garder un sol SAIN. - S'inspirer de la nature. - Ameublir la terre, et surtout ne pas la retourner. - 7000 espèces animales et organiques sont de vrais « ingénieurs du sol », d'où l'importance de les préserver. - L'objectif est de créer un écosystème. - L'éthique est de prendre soin de soi, des siens et de la nature. - Associer différentes plantes pour qu'elles amènent de la fertilité dans les sols. - Certains légumes sont « amis », les regrouper donne de meilleures récoltes. Certains ne le sont pas du tout, il faut donc les planter éloignés. - Ne pas mettre ensemble les plantes d'une même famille, car elles ont les mêmes besoins et risquent d'épuiser le sol. - On peut utiliser des « pesticides » en cas de besoin, mais il faut absolument utiliser des « pesticides » naturels, SURTOUT PAS de produits de synthèse. <p>Mme Michaelis termine avec les messages principaux à retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La biodiversité est importante pour la santé de tous et pour la conservation des ressources de notre Terre. - L'usage de pesticides, fongicides, désherbants a des conséquences catastrophiques. - La permaculture est une vraie réponse aux contraintes qui découlent de l'abandon de l'utilisation de substances artificielles. - Certaines graines sont vendues avec du pesticide qui les enveloppe. Il est essentiel de prêter attention à leur description sur les emballages. <p>Elle remercie chaleureusement l'assemblée de l'avoir écoutée. Elle remercie également M. Korkmaz, M. Peneveyre et M. Reymond pour leur invitation et pour lui avoir permis de faire cette présentation.</p>		
11.	<p><u>Fête de la nature Place du marché - « Bourses aux graines citoyenne »</u></p> <p>M. Peneveyre précise que c'est la première fois que la commune de Renens organise une Fête de la nature.</p> <p>Elle aura lieu du mercredi 18 mai 2022 au samedi 21 mai 2022.</p> <p>De nombreux ateliers seront proposés au public (ateliers de fabrication de nichoirs, de dessins d'oiseaux, balades-spectacles, fresque collective, etc).</p> <p>Un marché de plantons bio, ainsi qu'un troc de graines bio et citoyen aura lieu le samedi 21 mai. Concernant les graines, il s'agira d'un véritable troc (principe d'échanges sans</p>		

	<p><u>Fête de la nature Place du marché « Bourses aux graines » (suite)</u></p> <p>but lucratif, ni transactions financières), et non pas de ventes. Les jardiniers amateurs de Renens pourront venir acheter des plantons vendus par des producteurs bio de la région et échanger les graines de leur jardin familial.</p> <p>M. Peneveyre termine son intervention en encourageant l'assemblée à venir nombreux à cette Fête de la nature. Il souligne que le programme qui a été élaboré par toute une équipe communale est riche et extrêmement intéressant.</p>		
12.	<p><u>Propositions individuelles et divers</u></p> <p>M. Peneveyre annonce que l'eau sera remise en service dans les jardins les 24 et 25 mars prochains.</p> <p>M. Korkmaz reprend la parole ; il précise en premier lieu que les problèmes individuels doivent être discutés d'abord avec les Représentants de site.</p> <p>Il donne la parole à l'assemblée.</p> <p>Les sujets suivants sont pointés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barbecues (point 1). L'usage du gaz peut être dangereux. Il est répondu qu'il est de la responsabilité de chacun d'utiliser le gaz dans les règles de l'art. - Barbecues (point 2). Une partie des jardins « La Mèbre » est située en limite avec la Commune de Crissier. Crissier accepte l'utilisation de barbecues à charbon ou à bois. Un grand barbecue public situé sur Crissier génère beaucoup de déchets, surtout après les week-ends, laissés par les utilisateurs. M. Peneveyre en informera la Municipalité de Crissier. Plusieurs personnes interviennent à propos de ce sujet. Elles trouvent injuste que les Communes jouxtant la Commune de Renens autorisent ces pratiques et pas Renens. M. Korkmaz intervient pour signifier que les Communes prennent chacune des décisions qui leur sont propres. Il donne un exemple en faveur des Renenais. La Commune a été la dernière à mettre en place la taxe déchets forfaitaire. - Jardins « Aux Paudex ». Le goudron sur l'espace de stationnement, à l'entrée des jardins, présente de nombreuses détériorations. Le problème est connu. - Jardins « Aux Paudex ». Les chemins sont inondés lors de fortes pluies. M. Raymond intervient en confirmant que des copeaux seront mis en place. - Le Garage Mercedes gare ses voitures en marche arrière. Les échappements sont dirigés vers les jardins. Ce problème est connu. Une rencontre sera entreprise avec le Garage Mercedes. - L'entreprise Tesa (fabricant d'instruments de mesure de précision), proche des Jardins familiaux « Aux Paudex », dégage des fumées qui sont nocives pour l'environnement. Ce point est de l'ordre du domaine privé. - Lors de l'attribution d'un jardin, la Commune doit prêter une attention particulière à l'état d'esprit de la personne quant à l'utilisation et au respect du jardin qui lui est attribué, ainsi qu'au respect des autres jardins. Il en est pris bonne note. - Une maman, jardinière, a eu droit à des remarques sur le fait que ses enfants faisaient du bruit. Il est clairement dit que les enfants peuvent venir sur la parcelle de leurs parents. Un jardinier fait la remarque que les Jardins s'appellent Jardins familiaux. 	<p>AP</p> <p>BR</p> <p>AP/BR</p> <p>BR</p>	

<p><u>Propositions individuelles et divers (suite)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardins « Aux Biondes ». Les branches d'un arbre (appartenant à un particulier) surplombent entièrement une parcelle et font beaucoup d'ombre, ce qui est préjudiciable au jardin concerné. Il s'agit d'un terrain privé, il est toutefois envisagé d'essayer de régler ce problème. Une taille pourrait être programmée au printemps, si le propriétaire de la parcelle est d'accord. - Jardins « La Mèbre ». Les chemins communs à l'entrée des jardins doivent faire l'objet d'un entretien. Cette demande est notée. <p>Il n'y a pas d'autres propositions à soumettre.</p> <p>MM. Peneveyre et Reymond remettent un petit présent à Mme Michaelis pour la remercier de sa présentation. M. Korkmaz lui remet également un cadeau.</p> <p>M. Peneveyre remet à chaque représentant.e de site un bon d'achat de l'entreprise Meylan, pépiniériste, en guise de remerciement pour leur travail, pour leur précieux soutien et pour leur engagement.</p> <p>M. Korkmaz remercie vivement toutes les personnes encore présentes, regrettant qu'aux ¾ de l'Assemblée, beaucoup de jardinier(.ère)s sont partis.</p>	BR	BR
--	----	----

La séance est levée à 20h35.

La Secrétaire

Myriam Bernasconi

Renens, le 24 mars 2022